

Le chiffre du mois

6,1 milliards d'euros

C'est le montant correspondant au financement alloué par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP) pour la période 2021-2027. Néanmoins ce sont 300 millions d'euros de subventions en moins par rapport au dernier budget 2014-2020. Les leitmotifs pour cette nouvelle PCP sont : la maîtrise de la capacité de pêche, le soutien à la petite pêche côtière, aux jeunes et régions ultrapériphériques et la lutte contre la pêche illicite. Pour les ONG environnementales, cet accord, somme toute encore provisoire, sonne comme un retour en arrière favorisant la surpêche et la concentration des quotas selon Bloom.